

Le Courrier des maires et des élus locaux, 13 mai 2015

NORMES 13/05/2015

Vers une saisine simplifiée du Conseil d'évaluation des normes par les maires ?

par Aurélien Hélias



La commission des lois du Sénat a adopté le 12 mai un texte simplifiant l'accès aux élus locaux du Conseil national d'évaluation des normes, qu'ils pourraient saisir seuls et non, comme actuellement, qu'à partir du seuil de cent maires ou présidents d'EPCI. Les administrations ayant produit la norme en cause seront aussi mises à contribution pour justifier de la nécessité de cette dernière.

© Phocaz

[J'aime](#) 3 [Twitter](#) 12 [+](#) 1 [0](#) [Imprimer](#) [Partager](#)

Le Conseil national d'évaluation des normes pourrait bientôt être davantage accessible aux élus locaux aux prises avec une réglementation qu'ils estiment trop lourde administrativement ou financièrement. C'est du moins le but visé par la proposition de loi de Jean-Marie Bockel (UC-UDI) et Rémy Pointereau (UMP) simplifiant les conditions de saisine du CNEN, un texte adopté le 12 mai en commission des lois.

Les deux sénateurs s'élèvent en effet contre le décret du 30 avril 2014 qui prévoit notamment qu'une demande d'évaluation examinée par le CNEN doit être présentée par au moins 100 maires et présidents d'EPCI, ou dix présidents de conseil général ou deux présidents de conseil régional : « Cette condition est contraire à la position du législateur, qui n'a jamais envisagé un tel dispositif », dénoncent-ils, pointant du doigt une « exigence irréaliste ».